

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 5082

présenté par

M. Peytavie, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE 7**

À la fin de l'alinéa 162, substituer à l'année :

« 2023 »,

l'année :

« 2051 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Puisque dans la plupart des scénarios du COR, le système des retraites semble revenir à l'équilibre d'ici l'horizon 2070, le présent amendement a vocation à décaler l'entrée en vigueur de cette potentielle réforme.

Ainsi, avant de commettre l'irréparable, le présent article offre un horizon pour juger de la nécessité d'une telle réforme antisociale.